

Ecole primaire de St Baudille de la Tour
Tél : 06.67.02.88.80
Ce.0380980j@ac-grenoble.fr

Note de rentrée
Année 2020/2021

Horaires de classe : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis , jeudis et vendredis. L'accueil dans les classes a lieu à partir de 8h20 et 13h20. La classe se terminant à 11h30 le matin et 16h30 le soir, il faut prévoir quelques minutes supplémentaires pour permettre aux élèves de se préparer à sortir.

Compte tenu des travaux prévus cette années, les modalités d'entrée et de sortie des élèves dans l'école pourront être modifiées en cours d'année. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et pour la flexibilité dont vous ne manquerez pas de faire preuve.

Pour la sécurité de tous, nous sommes contraints de verrouiller les accès à l'école. Les élèves en retard devront utiliser la sonnette (porte de l'ancienne mairie pour le bâtiment principal) ou frapper à la porte de leur classe (pour le bâtiment provisoire).

Le contexte sanitaire implique une vigilance particulière. Les enfants présentant des signes de maladie ne pourront être accueillis à l'école et les familles doivent prévoir une solution pour récupérer rapidement tout enfant qui tomberait malade pendant la journée.

Le dispositif d'aide aux élèves en difficulté (Activités Pédagogiques Complémentaires) sera proposé selon des modalités qui ne sont pas encore définies. Elles vous seront communiquées dès qu'elles auront été validées par l'Inspection de l'Education Nationale.

* **Vacances scolaires :** l'Académie de Grenoble se trouve en zone A.

Toussaint : du vendredi 16 octobre 2020 au soir au lundi 2 novembre 2020 au matin

Noël : du vendredi 18 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin

Hiver : du vendredi 5 février 2021 au soir au lundi 22 février 2021 au matin

Printemps : du vendredi 9 avril 2021 au soir au lundi 26 avril 2021 au matin

Pont de l'ascension : du mardi 11 mai 2021 au soir au lundi 17 mai 2021 au matin

Été : à partir du mardi 6 juillet 2021 au soir.

* **Absences :** Les absences, qui doivent être limitées à des cas de force majeure, sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par le maître. Un justificatif d'absence doit être fourni par un représentant légal de l'élève pour toute absence. L'école doit impérativement être avertie le matin même soit par écrit (message papier ou mail à l'adresse suivante : ce.0380980j@ac-grenoble.fr), soit par téléphone (utiliser uniquement le 06 67 02 88 80). Le justificatif d'absence écrit, sur feuille

libre, est donné par l'élève à son enseignant lors de son retour en classe.

A la fin de chaque mois, le directeur de l'école signale à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les absences injustifiées, c'est à dire les élèves ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables. Les vacances prises en dehors des périodes de congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées, et ceci dès la maternelle. Les enfants malades doivent rester à la maison jusqu'à complète guérison.

* **Médicaments** : La prise de médicaments est interdite dans le cadre scolaire.

* **Absence des maîtres** : en principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont répartis dans les autres classes.

* **Relations parents-enseignants** : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même, les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard seront relatés. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la réunion de rentrée ou sur rendez-vous (les rendez-vous sont pris par l'intermédiaire du cahier de liaison).

* **Les réunions de rentrée** (présentations et questions diverses) auront lieu à la salle des fêtes, pour chacune des classes :

- Classe de PS/MS/GS (Sabine Giovannini, et Eliore El Darragi-Etaix) : mardi 8 septembre à 18h
- Classe de CP (Nathalie Dakhlaoui) : mardi 15 septembre à 18h
- Classe de CE1/CE2 (Annie Pourtier et Eliore El Darragi-Etaix) : lundi 21 septembre à 18h
- Classe de CM1/CM2 (Laurent Haussard et Eliore El Darragi-Etaix) : jeudi 10 septembre à 18h

La présence d'au moins un représentant par famille est **impérative**. Il est préférable que les enfants ne soient pas présents dans la salle au moment de la réunion.

* **Cahier de liaison** : c'est le lien entre les parents et les enseignants. **Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents**, après que ceux-ci en ont pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc. Ce cahier doit être consulté à chaque retour de classe.

* **Matériel** : les livres et fichiers prêtés par l'école doivent être couverts dans un délai d'une semaine et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque dans leur sac. Le matériel prêté par l'école doit être maintenu en bon état et, en cas de perte ou de dégrada-

tion, remplacé.

* **Tenue** : les élèves doivent se présenter à l'école correctement vêtus et propres. Tout signe ostentatoire de religion est proscrit. Une tenue adaptée doit être prévue pour les séances de sport (l'emploi du temps de la classe est fourni dès le début de l'année)

* **Assurance** : les enfants doivent être assurés en responsabilité civile et individuelle accident pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties payantes ou dépassant les horaires). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (**une attestation d'assurance devra être remise à l'enseignant en début d'année**) sur la durée de l'année scolaire.

* **Conseil d'école** : les élections des représentants des parents auprès du Conseil d'Ecole auront lieu vendredi 9 octobre. Cette année, nous privilégierons le vote par correspondance. Les parents qui souhaitent se présenter ou constituer une liste le signaleront en ce début d'année au directeur. Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année, sous la présidence du directeur.

* **Goûter** : aucune collation collective n'est prévue dans les classes (sauf occasions particulières). Les élèves de maternelle qui n'ont pas pris de petit déjeuner peuvent prendre une collation individuelle en classe, pendant le temps d'accueil. L'utilité du goûter lors des récréations des élèves est largement remise en cause par les nutritionnistes. Les bonbons, chewing-gums et autres sucreries sont interdits dans l'école.

* **Retards** : les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Des retards répétés peuvent entraîner une exclusion de l'enfant.

* **Parasites** : les parents doivent être vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. En cas de présence de poux, un traitement efficace doit rapidement être mis en œuvre.

* **Agréments** : les élèves de cycle 2 bénéficieront de séances de natation à partir de janvier. Des cycles de vélo seront également mis en place dans certaines classes. Les parents qui ont passé ou souhaitent passer un agrément correspondant à ces activités (natation et cyclisme) doivent prendre contact avec le Directeur.

Signature des parents :